

Pour des « contrats d'objectifs, mais aussi de performance et de moyens » avec l'État (S. Retailleau)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°251463 - Publié le 12/05/2022 à 12:33

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 13/05/2022 à 09:36



Sylvie Retailleau - © Université Paris-Saclay

« La notion d'impact, de développement, de transformation doit passer par l'établissement de contrats d'objectifs, mais aussi de performance et de moyens, entre l'État et les opérateurs considérant la formation, la recherche et le volet innovation et transfert ».

C'est ce que déclare [Sylvie Retailleau](#), présidente de l'Université Paris-Saclay, à la mission d'information sénatoriale « Excellence de la recherche/innovation, pénurie de champions industriels : cherchez l'erreur française », qui l'auditionnait le 28/04/2022.

Elle évoque aussi « les succès des regroupements » et le modèle de l'Université Paris-Saclay, précisant toutefois qu'il n'« est pas fait pour les classements, c'est une conséquence ». « L'objectif n'est pas de faire gros ou de regrouper, mais de changer ce modèle français avec les écoles en parallèle des universités qui se regardent en chiens de faïence (...) : c'est un modèle du 19^e siècle qui n'est plus adapté ni à la recherche, ni à l'international, ni à la formation ».

Mais selon elle, ces succès ne doivent pas non plus masquer une certaine érosion des résultats de la recherche sur lesquels « il y a une alerte ». D'où la nécessité de bien financer la R&I (Recherche et innovation) avec une LPR (Loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur) qui a été « un bon début », même si la façon de l'appliquer a généré des « usines à gaz ».

Elle pointe aussi un rythme et une durée de la LPR « beaucoup trop longs pour pouvoir revenir au niveau concurrentiel européen et mondial : ils sont certainement à revoir, et avec des mesures à amplifier ».

Enfin, pour elle, une décision politique « essentielle et urgente est de mettre en place aussi, en complément de la LPR, une loi de programmation pour l'enseignement supérieur en France ».

Repyramidage : « une machine infernale »

Sylvie Retailleau évoque aussi le Ripec (Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs) : « on nous augmente les primes, il y a un vrai effort financier ; de l'autre côté, on nous demande maintenant de faire un an de coupure entre deux PEDR (Prime d'encadrement doctoral et de recherche)(...) ; des gens très investis en recherche vont donc avoir un an sans prime, au niveau de l'attractivité, ça va être difficile à gérer ».

« Les gens vont crouler sous les rapports »

Quant au repyramidage, elle le présente comme une « machine infernale » nécessitant « de passer au Cac (Conseil académique), CNU (Conseil national des universités), d'avoir deux rapporteurs (...), au lieu de faire un concours de sélection, un pseudo 46.3 comme on avait l'habitude par exemple pour les postes de professeurs en repyramidage ».

« Entre cela et le Ripec, les gens vont crouler sous les rapports à faire ». Cette « imposition de processus, de procédures et de règles contraintes va à l'encontre de l'objectif initial, par exemple sur l'attractivité ou la valorisation des carrières ».

Plusieurs leviers pour booster l'innovation

Sylvie Retailleau liste plusieurs points importants selon elle pour accroître l'innovation :

- la notion d'impact ;
- l'importance du contenu du continuum et du lien entre formation recherche et innovation « si on veut aller loin dans le temps et avoir une innovation pertinente » et « pour converger vers des objectifs de croissance, mais aussi d'autonomie et de souveraineté stratégique française et au niveau européen » ;
- le maintien d'une recherche fondamentale d'excellence « comme prérequis à cette stratégie de recherche partenariale et d'innovation de rupture forte pour qu'elle parte de ces laboratoires » ;
- des objectifs de « décentralisation et d'autonomie en particulier dans ce lien ESR (Enseignement supérieur et recherche)- industrie et qui doit se faire sur chaque territoire, sur sites, avec une notion de proximité importante » ;
- soutenir la coordination des politiques de sites « mais avec une approche bottom-up de site » centrée sur les universités.

Liens académiques/entreprises et impact sociétal

« La prise de conscience au niveau des académiques de leur responsabilité et de leur rôle dans l'impact sociétal (...) fait partie de la transformation de nos établissements déjà bien en route : on a vu ces dernières années une large évolution là-dessus », ajoute Sylvie Retailleau.

Elle indique que son propre laboratoire « a de gros liens depuis très longtemps avec l'industrie avec beaucoup de contrats toujours, et pour autant l'impression que les grands industriels français sont souvent accros à la subvention de financement public, ce qui n'est pas quand même le cas dans tous les pays ».

Mettre des professeurs d'université dans les CA des entreprises

« Pourquoi ne pas mettre un professeur dans les conseils d'administration des industries, alors que nous mettons déjà des industriels dans nos CA (Conseil d'administration) : l'Université Paris-Saclay a aujourd'hui un CA avec 50 % d'extérieurs » dont des industriels, propose Sylvie Retailleau.

Selon elle, « c'est déjà le cas dans tous les pays voisins européens, mais aussi internationaux : en Europe, il y a 3,6 % d'académiques dans les conseils, contre même pas 1 % chez nous(...) sans parler des États-Unis où 40 % des boards ont un docteur » en leur sein.

Autre sujet sensible : « Quand on compare par exemple à l'Allemagne, cela manque de ce tissu de PME (Petites et moyennes entreprises) et d'ETI (Entreprise de taille intermédiaire) et de ce lien entre les académiques et les PME/ETI, etc. » en France. « C'est un maillon important qu'il faut consolider », en lien avec les start-up « même si elles ne lèvent pas forcément des millions d'euros ».

Elle évoque aussi « la piste de consolidation précoce qui peut marcher dans certains cas (...) et utilisée dans d'autres pays, de fusion de quelques jeunes entreprises au début d'un cycle technologique ». Elle préconise aussi de « bien choisir les axes d'investissement au niveau de l'industrie pour amorcer les champions industriels qui doivent être guidés aussi entre autres par une économie 2050 décarbonée et inclusive ».

Enfin, elle met aussi en avant l'importance de la formation à l'entrepreneuriat dès la licence jusqu'au doctorat.



Sylvie Retailleau

Présidente de la commission recherche et innovation @ France Universités

Présidente @ Université Paris-Saclay (EPE)

Membre de la CP2U @ France Universités

Parcours

Depuis janvier 2021	France Universités Présidente de la commission recherche et innovation
Depuis mars 2020	Université Paris-Saclay (EPE) Présidente
Janvier 2019 - décembre 2019	Université Paris-Saclay (Comue) Présidente
Depuis décembre 2018	France Universités Membre de la CP2U
Mai 2016 - décembre 2018	Université Paris-Sud (Paris 11) Présidente
Août 2011 - mai 2016	Université Paris-Sud (Paris 11) Doyenne de la faculté des sciences
Juillet 2008 - août 2011	Université Paris-Sud (Paris 11) Vice-Doyenne, Directrice des formations de l'UFR de Sciences
Depuis 2001	Université Paris-Saclay (EPE) Professeure des universités
2001 - 2008	Université Paris-Sud (Paris 11) Responsable du Master IST (Information, Systèmes, Technologie)

-

Établissement & diplôme

1992 - 1992	Université Paris-Sud (Paris 11) Doctorat en sciences
1989 - 1989	Université Paris-Sud (Paris 11) Agrégee de physique appliquée

Fiche n° 16753, créée le 24/03/2016 à 19:21 - Màj le 12/01/2022 à 17:59

© News Tank Éducation & Recherche - 2022 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »